

En raison de leur poids dans l'ensemble des dépenses des administrations publiques (**dépenses publiques**) l'évolution des prestations de protection sociale constitue traditionnellement un enjeu majeur pour les finances publiques. Les administrations publiques versent en effet 745 milliards de prestations, soit 92 % de l'ensemble des **prestations de protection sociale**, contre 8 % pour le secteur privé (associations, mutuelles et institutions de prévoyance, régimes directs employeurs) [fiche 1].

L'équilibre à trouver est délicat entre le rôle de redistribution du système de protection sociale et la nécessaire maîtrise du **déficit public**. En 2020, la pandémie et la récession économique qui en résulte entraînent une forte hausse des dépenses, tandis que les **recettes publiques** chutent ; le déficit atteint donc un niveau historique. Cette année, le système de protection sociale joue pleinement son rôle d'amortisseur de la baisse du revenu primaire des ménages, au détriment de la maîtrise de dépenses.

En 2020, le poids des dépenses publiques dans le PIB augmente nettement

En 2020, les dépenses des administrations publiques représentent 62 % du produit intérieur brut (PIB) et les prestations de protection sociale constituent plus de la moitié de cette dépense (*graphique 1*). Depuis 1960, le poids des dépenses publiques dans le PIB a presque doublé. Plus spécifiquement, entre 1990 et 2019, cette part est passée de 50 % à 55 %, le dernier choc à la hausse datant de la récession de 2008-2009.

En 2020, dans le contexte de la crise économique et sanitaire, le poids de la dépense publique dans le PIB augmente de 6 points en une année. Cette hausse ponctuelle spectaculaire est pour partie mécanique, du fait de la contraction sans précédent de l'activité. En outre, pour y faire face, les administrations publiques prennent en charge l'essentiel des mesures exceptionnelles, notamment par le canal des prestations (chômage partiel, remboursements des tests, etc.) [fiches 6 à 13].

La part des prestations de l'État dans les dépenses publiques est en forte hausse

Pour les administrations de sécurité sociale (caisses d'assurance maladie, de retraite, d'allocations familiales, hôpitaux publics, etc.), le versement des **prestations (en espèces ou en nature)** constitue l'essentiel des dépenses (88 % en 2020). Pour ce secteur, les autres dépenses reflètent le fonctionnement du système de protection sociale en lui-même : frais de gestion liés au versement des prestations, etc¹. L'activité de l'État et des collectivités locales est plus variée : les prestations de protection sociale comptent pour seulement 22 % des dépenses de l'administration centrale et 13 % de celles des administrations publiques locales en 2020. De fait, la

part des dépenses de police, de justice ou encore d'éducation est importante pour ces secteurs.

La crise a entraîné une recomposition de la structure des dépenses publiques. Ainsi, la part des prestations de l'État dans le total des dépenses publiques augmente en 2020, notamment en raison de la prise en charge aux deux tiers du chômage partiel (fiche 11).

En 2020, l'État augmente sa contribution au système de protection sociale

En 2020, les recettes publiques chutent avec la baisse de l'activité. Toutefois, le PIB ayant diminué de façon plus prononcée, la part des recettes, exprimée en proportion de celui-ci, augmente légèrement. Elles atteignent 53 % du PIB (contre 52 % en 2019) [*graphique 2*]. Les recettes publiques sont essentiellement constituées de **prélèvements obligatoires** (91%). En 2020, l'État augmente sa contribution au système de protection sociale pour couvrir l'augmentation des dépenses. Ainsi, la part des prélèvements affectés au financement de la protection sociale croît alors que le poids des recettes publiques dans le PIB est resté quasi stable.

Le déficit public atteint un niveau historique en 2020

En 2020, sous l'effet conjoint de la hausse des dépenses et de la baisse des recettes, le solde des finances publiques se dégrade fortement. Le déficit public atteint 209,2 milliards d'euros (*graphique 3*), soit 9,1 % du PIB. L'administration centrale porte l'essentiel du déficit. Le solde des administrations de sécurité sociale redevient négatif après trois années de hausse² et atteint un point bas historique. La **dette publique** s'élève désormais à 2 649 milliards d'euros, soit 115 % du PIB (contre 97 % fin 2019) ; la dette des administrations de sécurité sociale représente 10 % de cette dette.

Encadré La situation de la France en Europe

D'après Eurostat, par rapport au reste de l'Union européenne, la France se classe en 2020 :

- en première position pour la part des dépenses publiques dans le PIB ;
- en troisième position pour la part des recettes publiques dans le PIB et pour le taux de prélèvements obligatoires dans le PIB ; le Danemark et la Belgique passent en première et deuxième positions ;
- en sixième position pour les poids du déficit et de la dette dans le PIB en 2020.

Pour en savoir plus

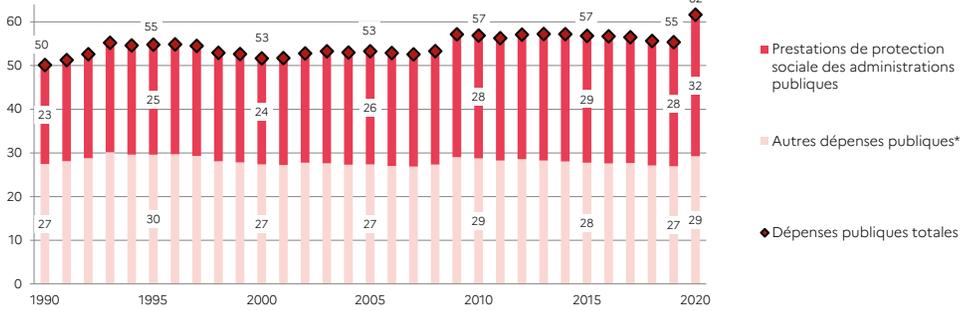
> **Insee** (2021, mai). Le compte des administrations publiques en 2020 : un déficit public historique dans le contexte de la crise sanitaire, Insee, *Insee Première*, 1859.

1. En 2020, s'y ajoutent des dispositifs de subventions pour compenser diverses baisses de recettes (vue d'ensemble).

2. Le solde des comptes de la protection sociale est constitué du solde des administrations de sécurité sociale (*graphique 3*) auquel s'ajoute celui des mutuelles et des institutions de prévoyance (fiche 1).

Graphique 1 Les dépenses publiques dans le produit intérieur brut (PIB) depuis 1990

En % du PIB



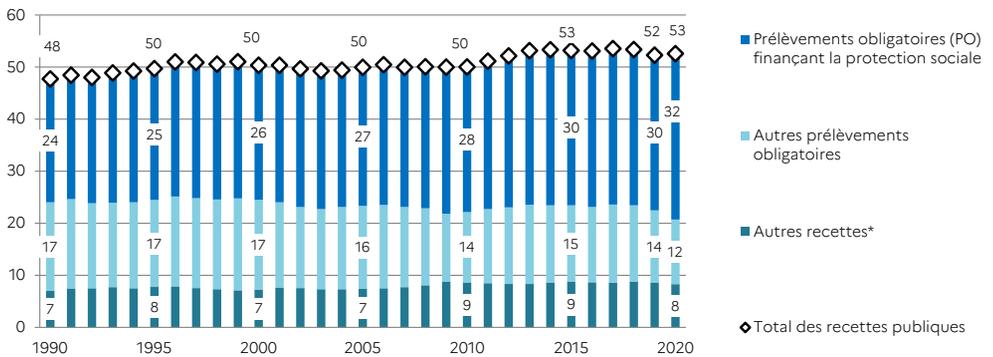
* Les autres dépenses publiques comprennent à la fois des dépenses individualisables : éducation, culture (hors champ de la protection sociale) et les dépenses collectives des administrations plus régaliennes : justice, défense, police, etc.
Lecture > En 2020, les dépenses publiques représentent 62 % du produit intérieur brut (PIB). Elles sont séparées entre les prestations de protection sociale et les autres dépenses ; la part des premières dans le PIB passe de 28 % à 32 % entre 2019 et 2020.

Champ > Les transferts entre administrations sont consolidés.

Sources > DREES, compte de la protection sociale (CPS) ; Insee, comptes nationaux annuels (CNA), base 2014.

Graphique 2 Les recettes publiques dans le PIB depuis 1990

En % du PIB



* Les autres recettes publiques comprennent des revenus de la propriété, des recettes de production, etc.

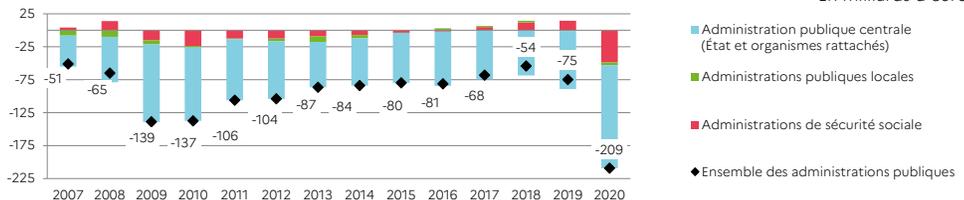
Lecture > En 2020, les recettes publiques représentent 53 % du produit intérieur brut (PIB). On distingue les prélèvements obligatoires finançant ou non la protection sociale et les autres recettes. La part des prélèvements obligatoires finançant la protection sociale passe de 30 % à 32 % du PIB entre 2019 et 2020.

Champ > Les prélèvements obligatoires incluent des impôts, des cotisations et contributions sociales (y compris cotisations imputées) reçus par les administrations publiques. Les transferts entre administrations sont consolidés.

Sources > DREES, CPS ; Insee, CNA.

Graphique 3 Solde des finances publiques (déficit public)

En milliards d'euros



Lecture > En 2020, le déficit public atteint 209 milliards d'euros.

Source > Insee, CNA.